



**Décision CODEP-CLG-2020-006524**  
**du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 23 janvier 2020**  
**modifiant la décision CODEP-CLG-2019-002963 du président de l’Autorité**  
**de sûreté nucléaire du 17 janvier 2019 relative à la nomination des membres**  
**du comité technique de proximité de l’Autorité de sûreté nucléaire**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment le titre IX de son livre V ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d’Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l’Etat ;

Vu la décision n° 2011-DC-0235 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 5 juillet 2011 portant création du comité technique de proximité auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu les procès-verbaux des opérations électorales et d’attribution des sièges établis suite au scrutin du 6 décembre 2018 pour les élections des représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2019-002963 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 17 janvier 2019 relative à la nomination des membres du comité technique de proximité de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu les démissions présentées le 13 décembre 2019 par Mme Céline Chevalier, membre titulaire CFDT et, par Mme Simone Chanet, membre suppléant CFDT.

Décide :

**Article 1**

Est nommé en qualité de représentant du personnel titulaire, au titre du syndicat CFDT, M Gérard Duvert, en remplacement de Mme Céline Chevalier.

## **Article 2**

Sont nommés en qualité de représentants du personnel suppléants, au titre du syndicat CFDT, M. Philippe Declercq et M. Philippe Ménéchal.

## **Article 3**

La rubrique « Au titre du syndicat CFDT » de l'article 2 de la décision du 17 janvier 2019 susvisée est rédigée comme suit :

### **« Membres titulaires**

Chantal BARDELAY  
Cyrille DUMAS  
Gérald DUVERT

### **Membres suppléants**

Carine HEBRAUD  
Philippe DECLERCQ  
Philippe MENECHAL

## **Article 4**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux intéressés et publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

**Fait à Montrouge, le 23 janvier 2020**

*Signé par :*

**Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire**

**Bernard DOROSZCZUK**